



INFORMATIONS POUR LES FUTURS APPRENANTS

Chez EANOV School, nous vous accompagnons dans le développement de vos compétences et la construction de votre avenir professionnel à travers des formations exigeantes, créatives et professionnalisantes.



NOS FORMATIONS

Nos formations sont conçues par des professionnels et adossées à des certifications reconnues (RNCP ou RS) lorsque cela est applicable. Elles allient pratique, créativité et expertise pour vous préparer aux métiers d'aujourd'hui et de demain.



NOTRE ENGAGEMENT

Nous nous engageons à vous offrir un accompagnement personnalisé, un enseignement de qualité et un environnement stimulant pour révéler votre potentiel et concrétiser votre projet professionnel.

FINANCEMENTS POSSIBLES

Selon votre situation, plusieurs dispositifs peuvent vous aider à financer votre formation :

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Transition Pro (Projet de Transition Professionnelle)
- France Travail (AIF)
- AFDAS
- OPCO
- Région
- Financement personnel / Prêt étudiant



Les formations éligibles à Transition Pro doivent être certifiantes (inscrites au RNCP ou au Répertoire Spécifique).

Les formations non certifiantes ne sont pas éligibles.



POUR QUI ?

Nos formations s'adressent à toutes les personnes souhaitant développer ou renforcer leurs compétences, se reconverter ou évoluer dans les secteurs du son, de la musique et de la création.



NOS VALEURS

Exigence, créativité, bienveillance et professionnalisme guident chacune de nos formations et notre relation avec les apprenants.



BESOIN D'INFORMATIONS ?

Notre équipe est à votre écoute pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans votre parcours de formation.



SOURCES ET RÉFÉRENCES

- France Compétences – Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/>
- France Compétences – Répertoire Spécifique (RS)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/>
- Transitions Pro – Comprendre les formations éligibles au Projet de Transition Professionnelle (PTP)
<https://www.transitionspro-idf.fr/nos-outils/comprendre-les-formations-eligibles-au-ftp/>



www.eanovschool.com

EANOV SCHOOL – Organisme de formation enregistré sous le n° 11940818494.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

CONDITIONS DES FINANCEMENTS

Synthèse des principaux dispositifs mobilisables selon votre statut, votre projet et l'éligibilité de la formation.

DISPOSITIFS MOBILISABLES



CPF

- Public : salariés, indépendants, demandeurs d'emploi et actifs disposant de droits CPF.
- Formation éligible : certification RNCP, Répertoire Spécifique ou bloc de compétences.
- Inscription et mobilisation des droits via Mon Compte Formation.



TRANSITION PRO (PTP)

- Public : salariés en projet de reconversion professionnelle.
- Formation certifiante RNCP ou RS obligatoire.
- Conditions d'ancienneté et dossier soumis à Transitions Pro.
- L'employeur peut reporter le départ dans la limite de 9 mois.



FRANCE TRAVAIL (AIF)

- Public : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.
- Validation préalable du conseiller dans le cadre du projet de retour à l'emploi.
- Peut compléter un CPF insuffisant ou financer tout ou partie du coût pédagogique.



AFDAS

- Public : culture, médias, audiovisuel, spectacle vivant et création.
- Éligibilité selon le statut du bénéficiaire et les règles de prise en charge.
- Dispositif utile pour certains artistes, intermittents, salariés ou entreprises.



OPCO

- Public : salariés et entreprises relevant d'une branche professionnelle.
- Prise en charge variable selon l'OPCO, la branche, le budget et le plan de développement.
- Validation généralement portée par l'employeur ou l'entreprise.



RÉGION

- Public : jeunes, demandeurs d'emploi ou publics prioritaires selon les territoires.
- Aides variables selon le Conseil régional et les dispositifs ouverts.
- Orientation possible via la Région, France Travail ou les plateformes régionales.



PRÊT ÉTUDIANT

- Accord bancaire soumis à étude du dossier, âge, situation et garanties éventuelles.
- Certaines banques proposent un prêt étudiant garanti par l'État lorsque les critères sont remplis.
- Solution complémentaire en cas de reste à charge.



FINANCEMENT PERSONNEL

- Accessible à toute personne souhaitant financer directement sa formation.
- Paiement comptant ou échelonné selon les modalités proposées par l'organisme.
- Possibilité de coupler avec CPF, aide externe ou solution bancaire personnelle.



Point de vigilance : une formation non certifiante n'est généralement pas éligible au PTP.

Selon la situation du candidat, l'AIF, l'OPCO, l'AFDAS, la Région, un prêt ou un financement personnel peuvent être étudiés.



SOURCES ET RÉFÉRENCES OFFICIELLES

- France Compétences - RNCP : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/>
- France Compétences - RS : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/>
- Mon Compte Formation : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>
- Transitions Pro : <https://www.transitionspro.fr>
- Ministère du Travail : <https://travail-emploi.gouv.fr>
- France Travail - AIF : <https://www.francetravail.fr>
- AFDAS : <https://www.afdas.com>
- Service Public : <https://www.service-public.fr>